

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2025/38

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	11
Pouvoirs	5
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ DEVANT L'ATELIER MUSICAL : ESPACE GUY LACAN.

Vu le décret 94-1112

Vu le CGCT et notamment son article L2121.29

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Guy LACAN est actuellement professeur de musique à l'association « Accordéon Club Réquistanais ».

Il rappelle également que cet ancien professionnel de la musique non voyant s'est investi avec beaucoup de dévouement auprès de plusieurs générations d'enfants et a contribué à faire partager la passion de son art sur notre territoire.

Proche de la retraite, et en accord avec l'association au sein de laquelle il exerce son talent, il apparaît légitime de proposer de baptiser l'espace public situé devant l'Atelier Musical « **Espace Guy LACAN** ».

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **DECIDE : A l'unanimité**

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire, soit de dénommer l'espace situé devant l'Atelier Musical : « Espace Guy LACAN ».
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Geneviève ABRANTES



Le Maire,
Michel CAUSSE

